Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Enseignantes et enseignants des langues: français, français langue seconde et anglais langue seconde

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les **témoignages de nos ambassadeurs** !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des enseignantes et des enseignants pour enseigner le français, le français langue seconde ou l'anglais langue seconde pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel au secteur des jeunes afin de contribuer activement à la réussite de TOUS les élèves du CSSDM.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun.
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM.
- Accéder au programme d'insertion professionnel des enseignants du CSSDM
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occuper un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités.
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, programme d'aide aux employés, etc.), selon l'emploi occupé*.
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique).
  **des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la **carte des territoires**.

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves du primaire (4 à 12 ans environ) ou du secondaire (12 à 21 ans) et de contribuer à leur développement et à leur réussite en fonction des objectifs des programmes d'études en lien avec une ou plusieurs disciplines précises (français, français langue seconde, anglais langue seconde, etc.).

Plus particulièrement, cette personne est notamment responsable de :

- **Planifier**, **préparer** et **donner** des cours, mettre en place des situations d'enseignement et d'apprentissage **et effectuer des évaluations** en tenant compte des programmes d'études et du projet éducatif de l'école, des élèves (variétés des besoins, caractéristiques, forces et difficultés), de l'organisation de la classe, du matériel et du contexte organisationnel.
- **Gérer** le fonctionnement du groupe-classe
- **Collaborer** et **s'impliquer** au sein de l'équipe-école
- **Collaborer avec la famille** de chaque élève en l'informant des réalisations et des défis de l'élève, ainsi qu'en l'impliquant et la faisant participer aux apprentissages de l'élève.

Pour en savoir davantage, les ressources suivantes peuvent être consultées :

- La section de notre page carrière dédiée à la profession enseignante
- Le site du Gouvernement du Québec « Découvrir la profession d'enseignant »
- Référentiel de compétences professionnels de la profession enseignant
- Programme de formation de l'école québécoise

Lieux de travail possibles :

- **Écoles primaires et secondaires** régulières / avec classes spécialisées
- **Écoles spécialisées** à vocation particulière

Qualifications requises (l'un des profils suivants):

Enseignant(e) légalement qualifié(e)

- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec (brevet, permis, autorisation provisoire) en français, français langue seconde, anglais langue seconde ou anglais
- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec dans un autre champ d'enseignement ET un an d'expérience (contrat) en français, français langue seconde, anglais langue seconde ou anglais, et ce, dans les 5 dernières années
  Des conditions liées à la convention collective s'appliquent. Également, une attestation d'expérience du CSS où cette expérience a été acquise sera requise.

  ET

- Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Étudiant(e) en enseignement dans un programme menant à une qualification légale à enseigner au Québec

- Être inscrit à temps plein ou à temps partiel au baccalauréat OU dans un programme de formation de 2e cycle universitaire (maîtrise, DESS) en enseignement du français, du français langue seconde, de l'anglais langue seconde ou de l'anglais dans une université canadienne. Une preuve attestant que la formation est en cours sera requise.

- Pour les étudiants dans une université anglophone ou dans une autre province canadienne : Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Enseignant(e) non-légalement qualifié(e)

- Détenir un *Avis d'admissibilité conditionnelle* en enseignement du français, du français langue seconde, de l'anglais langue seconde ou de l'anglais, délivré par le ministère de l'Éducation du Québec

  OU

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans un **domaine pertinent à l'emploi**, notamment : littératures de langue française ou anglaise, langue française ou anglaise, langue française et rédaction professionnelle.
  Avoir acquis **une année d'expérience éducative** (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans) de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.

  OU

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans une **discipline connexe à la langue française ou anglaise**, par exemple : journalisme, communications.
  Avoir acquis **une année d'expérience en enseignement**, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans, et ce au cours des 5 dernières années.

Exigences particulières pour les enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s

- Maîtrise du français parlé et écrit.
- Avoir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) ou s'engager à le fournir dans un délai prescrit si réussite du processus de sélection (des conditions s'appliquent).
- S'engager à suivre une formation obligatoire adaptée aux enseignants non légalement qualifiés offerte par les Services éducatifs du CSSDM.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'**évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec** est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles*.

Rémunération

Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction du type d'affectation obtenue :

- Taux de suppléance en vigueur
  ou
- Salaire annuel entre **52 799 $ et 102 857 $** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de l'obtention d'un premier contrat, votre échelon salarial est établi par le Bureau de la dotation sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste. Le test écrit est obligatoire si aucune preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) est démontrée

- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

Pour postuler

Cliquez ici pour vous joindre à nous et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec

Date limite pour postuler : 30 juin 2026 à 23h59

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.